



Matières acceptées dans le bac brun

Tous les résidus alimentaires (cuits ou crus)
Viande en petite quantité seulement
Contenants compostables, cartons souillés (ex.: boîtes de pizza)
Marc de café, filtres à café et sachets de thé
Serviettes jetables, papier essuie-tout et papier mouchoir
Cheveux, litière d'animaux en petite quantité
Résidus de râtelage, bran de scie, copeaux de bois non traité
Liège en petite quantité
Cendres refroidies après 4 semaines

L'utilisation de sacs compostables est fortement recommandée.



Les problèmes les plus fréquents

1 Problèmes d'odeurs

- Utilisez des sacs de papier ou des sacs compostables.
- Saupoudrez du bicarbonate de soude dans votre bac brun.
- Laissez l'herbe coupée au sol pour ainsi éviter les odeurs dans le bac.
- Rincez régulièrement votre bac brun avec une solution de vinaigre blanc et d'eau (125 ml de vinaigre pour 2 l d'eau).
- Évitez de mettre des liquides.
- Évitez de mettre des aliments chauds.
- Sortez le bac toutes les semaines même s'il n'est pas plein.

2 Petits animaux

- Appliquez un peu d'onguent contre la toux (ex.: Vicks Vapor Rub) autour des trous d'aération de votre bac pour éloigner les animaux (ratons laveurs).

3 Problèmes de mouches à fruits et de vers blancs

- Utilisez des sacs de papier ou des sacs compostables.
- Aspergez ces insectes de sel ou de vinaigre pour les éliminer.
- Enveloppez vos restes de viande et de poisson dans du papier journal, du papier brun ou dans un sac compostable avant de les déposer dans votre bac.



Matières acceptées pour la récupération

Papier et carton

Annuaire téléphonique
Boîtes et emballages de carton (œufs, céréales)
Cartons de lait, de crème, de jus
Journaux, circulaires, revues
Livres sans couverture ni reliure
Papiers et enveloppes
Sacs de papier

Verre

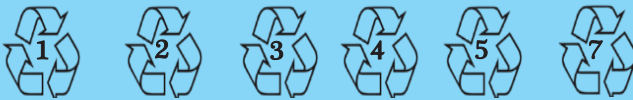
Toutes bouteilles et tous contenants en verre transparent ou coloré

Métal

Assiettes et papier d'aluminium
Boîtes de conserve et couvercles
Cannettes de boissons diverses
Cintres et autres petits articles en métal (petits outils)
Tuyaux, chaudrons

Recyclage

Contenants en plastique (aliments, cosmétiques, produits d'entretien, etc.) portant l'un des symboles suivants:



LA GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES,
UNE RESPONSABILITÉ
COLLECTIVE!



Matières destinées à l'enfouissement

Ces matières incluent toutes celles qui ne sont pas acceptées dans le bac bleu et le bac brun. Ne pas mettre les résidus domestiques dangereux dans les ordures. Voir dans la section plus bas.

Ampoules incandescentes
Cartables
CD-Rom et DVD
Couches jetables
Élastiques
Emballages métallisés (ex. : sac de croustilles)
Enveloppes avec bulles
Miroirs
Jouets
Poussière d'aspirateur
Rasoir, cure-oreilles
Serviettes et tampons sanitaires
Styromousse
Vaisselle, porcelaine, céramique
Pots de yogourt individuels



Explosive



Inflammable



Toxique



Corrosive

Résidus dangereux (RDD) les apporter à l'Écocentre

Gaz inflammables (ex. : chasse-moustiques, fixatif, etc.)
Liquides inflammables (ex. : assouplissant)
Oxydants (ex. : engrais, fertilisant, etc.)
Substances toxiques (ex. : pesticides)
Substances corrosives acides et basiques (ex. : eau de javel)
Huiles (ex. : huile à moteur, huile hydraulique, etc.)
Piles
Batteries automobiles
Filtres usagés de machineries
Peintures et leur contenant
Ampoules fluocompactes



CALENDRIER DE COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2019



Pour plus d'information,
consultez le site internet de la Municipalité
www.saint-donat.ca
Environnement / Matières résiduelles.





Semaine de collecte des encombrants
Sur rendez-vous seulement (888) 482-6676, option 2

Journée gratuite à l'Écocentre
(Matériaux de construction/démolition)

Devancée ou reportée



INFO-COLLECTE : (819) 424-2383 poste 235
(uniquement pour les bacs et conteneurs)

Écocentre

214 chemin du Long-de-la-Rivière
Ouvert tous les jours de 8h30 à 17h30
Téléphone : (819) 424-1244

Produits acceptés sans frais

- Résidus domestiques dangereux
- Encombrants ménagers
- Objets métalliques ou recyclables
- Pneus sans jantes
- Tous les types de déchets électroniques
- Terre, sable, gravier
- Feuilles, gazon, branches, souches

Produits non acceptés

- Médicaments : Pharmacies
- Vêtements : Arche du Nord
- Munitions : Sûreté du Québec
- Pièces automobiles : ARPAC

Produits acceptés avec frais

- Matériaux de démolition
- Matériaux de construction
- Les pneus sur jantes (d'origine domestique)

Programme *Ton surplus mon bonheur*

Afin de donner une 2^e vie aux gros et petits électroménagers: les appareils électroniques, les appareils d'exercice, les matelas, les meubles de bébé, etc. Le tout doit être en bon état et fonctionnel.

Janvier 2019

D	L	M	M	J	V	S
		1 ^D	2 ^D	3 ^D	4 ^D	5
6	7 ^C	8 ^{RC}	9 ^{RC}	10 ^{RC}	11 ^R	12
13	14 ^D	15 ^D	16 ^D	17 ^D	18 ^D	19
20	21 ^C	22 ^{RC}	23 ^{RC}	24 ^{RC}	25 ^R	26
27	28 ^D	29 ^D	30 ^D	31 ^D		

Février 2019

D	L	M	M	J	V	S
					1 ^D	2
3	4 ^C	5 ^{RC}	6 ^{RC}	7 ^{RC}	8 ^R	9
10	11 ^D	12 ^D	13 ^D	14 ^D	15 ^D	16
17	18 ^C	19 ^{RC}	20 ^{RC}	21 ^{RC}	22 ^R	23
24	25 ^D	26 ^D	27 ^D	28 ^D		

Mars 2019

D	L	M	M	J	V	S
					1 ^D	2
3	4 ^C	5 ^{RC}	6 ^{RC}	7 ^{RC}	8 ^R	9
10	11 ^D	12 ^D	13 ^D	14 ^D	15 ^D	16
17	18 ^C	19 ^{RC}	20 ^{RC}	21 ^{RC}	22 ^R	23
24	25 ^D	26 ^D	27 ^D	28 ^D	29 ^D	30
31						

Avril 2019

D	L	M	M	J	V	S
	1 ^C	2 ^{RC}	3 ^{RC}	4 ^{RC}	5 ^R	6
7	8 ^D	9 ^D	10 ^D	11 ^D	12 ^D	13
14	15 ^C	16 ^{RC}	17 ^{RC}	18 ^{RC}	19 ^R	20
21	22 ^D	23 ^D	24 ^D	25 ^D	26 ^D	27
28	29 ^C	30 ^{RC}				

Mai 2019

D	L	M	M	J	V	S
			1 ^{RC}	2 ^{RC}	3 ^R	4
5	6 ^D	7 ^D	8 ^D	9 ^D	10 ^D	11
12	13 ^C	14 ^{RC}	15 ^{RC}	16 ^{RC}	17 ^R	18
19	20 ^C	21 ^{DC}	22 ^{DC}	23 ^{DC}	24 ^D	25
26	27 ^C	28 ^{RC}	29 ^{RC}	30 ^{RC}	31 ^R	

Juin 2019

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3 ^C	4 ^{DC}	5 ^{DC}	6 ^{DC}	7 ^D	8
9	10 ^C	11 ^{RC}	12 ^{RC}	13 ^{RC}	14 ^R	15
16	17 ^C	18 ^{DC}	19 ^{DC}	20 ^{DC}	21 ^D	22
23	24 ^C	25 ^{RC}	26 ^{RC}	27 ^{RC}	28 ^R	29
30						

Juillet 2019

D	L	M	M	J	V	S
	1 ^C	2 ^{DC}	3 ^{DC}	4 ^{DC}	5 ^D	6
7	8 ^C	9 ^{RC}	10 ^{RC}	11 ^{RC}	12 ^R	13
14	15 ^C	16 ^{DC}	17 ^{DC}	18 ^{DC}	19 ^D	20
21	22 ^C	23 ^{RC}	24 ^{RC}	25 ^{RC}	26 ^R	27
28	29 ^C	30 ^{DC}	31 ^D			

Août 2019

D	L	M	M	J	V	S
				1 ^{DC}	2 ^D	3
4	5 ^C	6 ^{RC}	7 ^{RC}	8 ^{RC}	9 ^R	10
11	12 ^C	13 ^{DC}	14 ^{DC}	15 ^{DC}	16 ^D	17
18	19 ^C	20 ^{RC}	21 ^{RC}	22 ^{RC}	23 ^R	24
25	26 ^C	27 ^{DC}	28 ^{DC}	29 ^{DC}	30 ^D	31

Septembre 2019

D	L	M	M	J	V	S
1	2 ^C	3 ^{RC}	4 ^{RC}	5 ^{RC}	6 ^R	7
8	9 ^C	10 ^{DC}	11 ^{DC}	12 ^{DC}	13 ^D	14
15	16 ^C	17 ^{RC}	18 ^{RC}	19 ^{RC}	20 ^R	21
22	23 ^C	24 ^{DC}	25 ^{DC}	26 ^{DC}	27 ^D	28
29	30 ^C					

Octobre 2019

D	L	M	M	J	V	S
		1 ^C	2 ^{RC}	3 ^{RC}	4 ^R	5
6	7 ^C	8 ^{DC}	9 ^{DC}	10 ^{DC}	11 ^D	12
13	14 ^C	15 ^{RC}	16 ^{RC}	17 ^{RC}	18 ^R	19
20	21 ^C	22 ^{DC}	23 ^{DC}	24 ^{DC}	25 ^D	26
27	28 ^C	29 ^{RC}	30 ^{RC}	31 ^R		

Novembre 2019

D	L	M	M	J	V	S
					1 ^C	2
3	4 ^C	5 ^{DC}	6 ^{DC}	7 ^{DC}	8 ^D	9
10	11 ^C	12 ^{RC}	13 ^{RC}	14 ^{RC}	15 ^R	16
17	18 ^D	19 ^D	20 ^D	21 ^D	22 ^D	23
24	25 ^C	26 ^{RC}	27 ^{RC}	28 ^{RC}	29 ^R	30

Décembre 2019

D	L	M	M	J	V	S
1	2 ^D	3 ^D	4 ^D	5 ^D	6 ^D	7
8	9 ^C	10 ^{RC}	11 ^{RC}	12 ^{RC}	13 ^R	14
15	16 ^D	17 ^D	18 ^D	19 ^D	20 ^D	21
22	23 ^C	24 ^{RC}	25 ^{RC}	26 ^{RC}	27 ^R	28
29	30 ^D	31 ^D				